

Savary et destiné à accuser l'exercice de ses droits. D'abord, le projet se fait trop attendre et le besoin d'enquêter est urgent. Puis, M. Dufaure n'est pas satisfait du travail de son sous-ordre, et prétend le remanier. En conséquence, la commission vient de s'attribuer purement et simplement les prérogatives et pouvoirs que ce projet devait lui conférer.

Où, c'est ainsi. De leur propre autorité, ces commissaires qui n'ont pas d'existence légale, pour qui ce n'est pas une loi, mais une simple résolution d'une seule Chambre qui les a fait naître — ont décidé qu'ils déféreraient le serment aux témoins appelés devant eux et recueilleraient la délation provoquée dans les formes judiciaires consacrées aux plâtres et dénonciations. Le serment, chose grave et sainte! La loi, qui l'a compris ainsi, a scrupuleusement désigné les cas où il pourrait être déféré, les magistrats aptes à le recevoir. Qui donc, à défaut de la loi, se permet d'en étendre l'usage? Qui s'attribue les fonctions de magistrat?... Les adversaires politiques des hommes qu'ils vont appeler devant eux. Et si ces hommes, qui ne sont pas des témoins, qui ne peuvent pas l'être, refusent de répondre, qui donc les condamnera? Des juges? Non; des enquêteurs passionnés et prévenus? — C'est impossible! — Ne prononcez pas ce mot par le temps qui court. — Alors, c'est monstrueux. — Soit.

DE SAINT-CHERON.

(Autre correspondance
Paris, 15 janvier 1878

On dit que le ministère est en proie aux plus vifs dissentiments; on dit que non-seulement les ministres ne s'entendent pas entre eux, mais qu'ils ne s'accordent nullement avec la majorité de la Chambre. Qu'y a-t-il de vrai dans ces bruits persistants?

Nous le savons d'autant moins qu'il revient, d'un autre côté, que tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes. Ce qui paraît certain, cependant, c'est que M. Dufaure et M. le général Eorel se refusent à bouleverser le personnel de leur département et qu'ils n'entendent pas prendre sous leur patronage une foule de projets que les gauches réaliseraient heureuses de voir produire au jour. Il est certain aussi que M. Waddington ne veut pas envoyer représenter la France à l'étranger des hommes, si honorables qu'ils puissent être, parce qu'ils n'ont pas l'expérience ni les usages, ni cette tradition réclamée par les coutumes diplomatiques de la vieille Europe. Cela ne doit pas vous étonner; en somme, notre gouvernement se compose d'hommes modérés, enclins par leur éducation et leurs relations aux idées de la conservation. Ils se regimant devant certaines exigences et nous croyons pouvoir vous dire qu'il y a bien moins de tiraillement entre les ministres personnellement qu'entre les ministres et les gauches.

On dit qu'aujourd'hui une réunion du cabinet, place Vendôme, sera décisive à cet égard. Donc, à un avenir très-prochain il appartient de nous instruire. Si l'on en croyait les feuilles républicaines le fameux comité des 18 aurait vécu. Il est possible qu'il sommeille, mais il n'est certainement pas mort. Il reste à l'état latent, sentinelle toujours vigilante des aspirations de la gauche, et quoi qu'on en puisse dire, il est une menace occulte pour le cabinet.

Le comité des 18, c'est, en définitive, les bureaux des trois gauches; les bureaux existent, ils se voient, ils se communiquent leurs impressions. Pour être devenu occulte, le Comité n'en est pas moins puissant; le Cabinet n'a pas remporté le triomphe qu'il espérait. Il a les apparences pour lui et c'est tout. Cela ne doit pas lui suffire.

Est-ce sous l'empire des institutions du Comité que certains députés de la gauche sont allés réclamer au général Borel la réintégration dans son grade de major Labordère et sa remise en activité. Il est certain que ces députés qui ont fait cette demande au ministre de la guerre ont reçu une réponse carrée qui ne leur permettait aucun espoir. M. le général Borel a déclaré qu'au point de vue de la discipline, cela était impossible et que, lui ministre, cela ne se ferait jamais. Il faut espérer que les gauches ne feront pas de ce refus un casus-belli contre l'honorable général et que le maréchal de Mac-Mahon ne se verra pas de nouveau atteint dans la personne d'un de ses frères d'armes.

La séance de la Chambre sera fort courte aujourd'hui. Il n'y aura pas de discussion. Les élections qui seront rapportées seront toutes validées, les autres, celles qui paraissent donner lieu à une discussion seront renvoyées à vendredi, car la Chambre n'aura pas de séance jeudi, quel qu'un de ses membres ayant résolu d'assister au service funèbre de Victor-Emmanuel qui sera célébré ce jour par les soins de la colonie italienne.

La commission chargée d'examiner le projet de loi de M. Dufaure est absolument favorable au projet et elle l'a adopté à l'unanimité. Quant à nos sénateurs, ils n'ont pas déclaré que jeudi prochain ils n'auraient pas de séance. Les voilà donc bien contrariés; tout seuls à Versailles que feraient-ils? M. d'Audiffret a tellement compris la situation qu'il a choisi un terme moyen pour sauvegarder la dignité de nos sénateurs et leur rendre en même temps la liberté. Il est convenu que la séance du Sénat sera ouverte et fermée presqu' aussitôt pour honorer la mémoire du roi Victor-Emmanuel.

A propos du major Labordère, il paraît certain qu'il refuse absolument cette épée d'honneur que les feuilles avancées ont jugé à propos de lui offrir à l'aide d'une souscription dite patriotique. S'il en est ainsi, une moitié de la somme recueillie à cette occasion par les journaux, serait consacrée à la cognotte ouvrière et à celle pour les familles des déportés; l'autre moitié serait acquise à la souscription nouvelle qui va s'ouvrir pour l'érection d'un monument à Fr.-V. Raspail. La démocratie ne perd pas une occasion d'honneur, de perpétuer le souvenir des siens. Les conservateurs ne l'imitent donc jamais?

Il est absolument inexact qu'il soit question de remplacer le général Le Flô par le général Berthant, comme ambassadeur à Saint-Petersbourg. Outre que le général Le Flô est lié intimement avec le czar, il y a mille raisons diplomatiques pour que notre ambassadeur ne quille pas de si tôt son poste; sauf le cas de force majeure, il est certain que notre ministre des affaires étrangères maintiendra le général Le Flô dans le poste qu'il occupe avec tant de tact et tant de patriotisme.

Les nouvelles échangées ne sont pas bonnes. On dit que l'Angleterre établit dans la Méditerranée des dépôts de charbon considérables, on dit que dès le lendemain de la réouverture du Parlement, si M. Disraeli a la majorité, comme il l'espère, lord Derby donnera sa démission et l'occupation de Gallipoli sera décidée. Voilà des nouvelles qui recèlent en leurs flancs l'intervention armée de l'Angleterre. Cela est grave, très-grave. Cependant on espère toujours que la paix sera maintenue, grâce aux moyens que la diplomatie tient encore en réserve.

Roubaix-Tourcoing ET LE NORD DE LA FRANCE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE LA VILLE DE ROUBAIX

Enquête d'utilité publique

Nous, Maire de la Ville de Roubaix;

Vu les avant-projets présentés et ayant pour objet :

1. La construction d'un aqueduc collecteur et le comblement du canal évalué à	1.030.000 fr.
2. L'établissement d'une école de natation évalué à	280.000 »
3. La création d'un 2 ^e cimetière	400.000 »
4. La contribution du marché couvert	300.000 »
5. L'établissement d'une rue reliant la Grand-Place à la gare du chemin de fer du Nord	2.486.600 »
6. Le prolongement de la rue St-Vincent-de-Paul	741.562 »
7. La contribution d'une école professionnelle	300.000 »
8. Le dégrèvement du boulevard de Beaurepaire	100.000 »
9. Le prolongement de la rue des Lignes, Saint-Antoine, du Château et des Champs	812.000 »
10. La construction d'un mur de port et d'une chaussée pavée le long du quai de Dunkerque	29.000 »
11. La construction des postes de police avec maison de commissaire, dépôt de pompes à incendie et mesurage public	100.000 »
12. L'achèvement du boulevard du Cimetière	320.000 »
13. L'achèvement du boulevard de Paris	200.000 »
14. Une distribution d'eau potable	1.100.000 »
15. Pavage et construction d'un aqueduc sur le boulevard de Beaurepaire, de Strasbourg et rue Decrême.	353.154 »

Total : 8.432.316 fr.
Vu les délibérations du Conseil municipal en date des 5 octobre et 16 novembre 1877, portant adoption de ces avant-projets, vote des moyens de pourvoir aux dépenses, et demande d'acquiescer soit à l'amiable, soit par voie d'expropriation, pour cause d'utilité publique les immeubles nécessaires à l'exécution des travaux ensemble les diverses pièces à l'appui de ces délibérations.

Vu l'ordonnance réglementaire du 12 août 1833; l'arrêté de M. le Préfet du Nord, en date du 31 décembre 1877;

FAISONS CONNAÎTRE :
Que les pièces composant les avant-projets ci-dessus visés seront déposés au secrétariat de la mairie de cette ville, pendant quinze jours, du 15 janvier courant au 31 du dit mois, où chaque habitant pourra en prendre connaissance;

Qu'à l'expiration du délai ci-dessus, un commissaire désigné par M. le Préfet, recevra à la mairie pendant trois jours, du 31 janvier courant au 2 février prochain, de deux à quatre heures du soir, les déclarations des habitants sur l'utilité publique des projets dont s'agit.

Fait à l'Hôtel-de-Ville, à Roubaix, le 15 janvier 1878.

Le Maire,
A. FAMECHON.

M. Jacques Martin docteur en droit, a été nommé conseiller de préfecture du département du Nord, en remplacement de M. Derbigny, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Par décret en date du 22 novembre 1877, M. Sioen (Louis), docteur en médecine à Tourcoing, est naturalisé français.

M. Pierre Legrand, député du Nord, vient d'être nommé membre de la commission chargée d'examiner le projet de loi Dufaure portant amnistie des délits de presse commis depuis le 16 mai.

Un ouvrier, laveur de laines, J.-B. Lechambre qui, lundi dernier, son travail terminé, était allé faire une promenade en Belgique, a été à son retour, trouvé porteur de 11 kilos de tabac belge. Rien que cela!

Il a été arrêté et remis entre les mains de la gendarmerie.

Un charbonnier qui parcourait hier la rue Nain, a glissé et est tombé à tête la première dans une vitrine, dont une glace a été brisée.

L'ouvrier charbonnier n'a pas été blessé.

Depuis quelque temps, un épicier de la rue Bernard, M. M..., en faisant sa caisse, le soir, s'apercevait que les recettes allaient diminuant chaque jour de plus en plus. Pourtant le nombre des clients était loin de décliner. M. M... pensa, à bon droit, qu'il était victime de vols dont il résolut de connaître l'auteur. Ses soupçons se portèrent sur sa servante et il la surveilla de près. Samedi dernier, dans la soirée, la servante, qui était en train de laver le plancher du magasin, ne se sachant pas observée, profita d'un moment où elle était seule pour ouvrir le comptoir et y prendre une poignée de monnaie de billon et de pièces blanches. Dans la précipitation qu'elle mit à accomplir cette besogne, Eugénie Miniseuleux laissa entendre le son de la monnaie. M. M... mis en éveil, arriva dans le magasin et signifia à la servante qu'elle eût à rendre l'argent qu'elle venait d'enlever; mais celle-ci se récria et monta dans sa chambre. M... la suivit, la vit ouvrir et reformer une malle.

L'épicier fit quérir la police. Mais, pendant ce temps, Eugénie Miniseuleux s'était enfuie en passant par une porte de derrière donnant sur un jardin.

La malle où on l'avait vue déposer le produit de son vol fut ouverte, et qu'on juge de l'étonnement de M. M... lorsqu'il se trouva en présence d'un tas de pièces blanches et d'une vraie montagne de petits et gros sous. Les petits rousses faisant les grandes rivières, cette servante infidèle avait réussi à enlever 422 fr. 20 c. à son patron.

Comme nous l'avons dit plus haut, Eugénie Miniseuleux est en fuite. Un jeune homme du voisinage, Henri D..., a disparu en même temps qu'elle, samedi dernier.

C'est dimanche prochain 20 janvier, à 7 heures et demie du soir, qu'à lieu la grande solennité musicale organisée par les Orphéonistes lillois dans la salle de l'Hippodrome.

Camille Sivori, le grand artiste qu'on a surnommé le Roi du violon, y exécutera quatre morceaux parmi lesquels les *Foies Espagnoles*, son triomphe.

La *Grande-Harmonie* de Roubaix, dirigée par M. Victor Delaunoy, interprétera la Marche triomphale, les fanfaises sur l'Africaine et les *Vêpres Siciliennes*; elle accompagnera M. Boucourt, premier piston, dans la polka dont il est l'auteur.

Les Orphéonistes lillois chanteront les *Bord du Fleuve*, Cuckee, et les *Routiers*, de notre concitoyen, Th. Smet.

Le Chœur des soldats de *Faust* terminera le concert, interprété par la Grande-Harmonie et les Orphéonistes.

A partir d'aujourd'hui jusqu'à dimanche prochain à 5 heures du soir, les places peuvent être retenues à l'avance au cercle des Orphéonistes, rue de l'Orphéon, 20 à Lille, et à Roubaix chez M. Barrez, marchand de musique, rue du Vieil-Abreuvoir.

Les prix sont les suivants : Stalles 3 fr., à l'avance 3 fr. 50. — Premières stalles 2 fr. 50, à l'avance 3 fr. 25. — Premières 2 fr., à l'avance 2 fr. 50. — Secondes 1 fr. — Troisièmes 50 c.

Les voitures entreront par la rue de Valmy.

Un habitant de la ville de Lille, M. Léandre Desquiers, ancien loueur de voitures à Roubaix, nous prie d'annoncer qu'il n'a rien de commun avec le jeune homme qui vient d'être arrêté à Bruxelles, comme compromis dans l'assassinat de la veuve Crémieux, à Neuilly.

Nous croyons utile de répéter que, comme nous l'avons dit hier, ce jeune assassin se nomme Delcourt.

Un accident est arrivé sur la route de Mouveaux à Tourcoing, aujourd'hui matin.

Welcomme, voiturier chez M. Danette de Tourcoing, est tombé de sa voiture; il a, néanmoins, pu remonter sur le véhicule, mais arrivé à l'entrée de notre ville, il s'est trouvé mal et on l'a transporté à l'Hôtel-Dieu.

Un fraudeur, tisserand à ses heures perdues, a été arrêté par la police de Tourcoing, après avoir essayé vainement d'introduire en France 47 kilos de tabac belge qu'il portait sur son dos comme Atlas porte le monde.

Cet intéressant personnage qui se nomme Pierre Marescaux est déjà sous le coup d'un arrêté d'expulsion pour méfaits analogues.

Voici encore un nouveau débris pour la frontière. Jean Louis Wanbeuver, c'est son nom, qu'on y avait déjà déposé vient d'être découvert, rentré à Tourcoing. Il sera remis derechef à la Belgique, non, sans toutefois avoir traversé la maison d'arrêt de Lille.

Lascène se passe à Maroq-en-Barouel, c'est le jour de l'an; il est onze heures du soir.

Donnez-moi un morceau de jambon, dit Antoine Delaunoy, un garçon de 20 ans, à Léonard Vanwesemael, un voisin.

— Alors, je veux un verre de genièvre, continue Antoine.

— Secondé réponse négative.

Alors Antoine Delaunoy se fâche et menace de rompre tout si Léonard n'obtempère de suite. Il est mis à la porte. Mais Antoine est tenace; il s'empare d'une brique, et heurtant avec rage aux volets fermés de Léonard, fait un vacarme à réveiller tout Maroq, à peine endormi ce jour-là. Le bois des volets se brise; les vitres de Léonard volent en éclats. Une plainte est portée immédiatement à la police, mais, contrairement à l'usage, c'est le plaignant qui devient l'inculpé.

Antoine furieux de voir sa conduite répréhensible dévolée à la force publique avait dénoncé le gros cercle de Léonard qui tenait un cabaret clandestin où lui Antoine et bien d'autres s'étaient souvent gargarisés de genièvre.

La lettre suivante a été adressée aux membres du 4^e groupe de la Commission départementale du Nord pour l'exposition universelle.

Lille, 29 décembre 1877.
MONSIEUR ET CHER COLLEGE,

Ainsi que vous l'avez appris sans doute, le Conseil général a bien voulu voter une somme de 15,000 francs, destinée à couvrir les frais de l'Exposition collective de l'Agriculture du Nord.

Le moment est donc venu de se préparer activement à organiser cette exposition.

Le Comité départemental se réunira prochainement pour nommer une Commission qui sera chargée de recevoir les produits et de les installer, à Paris, dans le bâtiment qui devra les abriter.

En attendant, le bureau de ce Comité a l'honneur de prier ses Collègues, ainsi que MM. les Présidents des Comices et des Sociétés d'Agriculture, de vouloir bien inviter les personnes qui n'ont pas encore donné leur adhésion, à la donner dans le plus bref délai, en s'adressant à M. le Président du Comité départemental (4^e groupe), à la Préfecture.

Il les engage aussi à prévenir les adhérents, qu'il importe, dès aujourd'hui, de préparer les produits qu'ils destinent à l'Exposition collective.

Une notice indiquant leur nature et leur quantité devra être adressée au Président, avant le 15 février prochain.

Cette notice comportera, en outre, tous les renseignements concernant la culture et le rendement des produits qui seront exposés.

Une communication ultérieure fera connaître l'époque à laquelle les exposants auront à faire leurs expéditions à la Préfecture du Nord.

Vous vous rappelez que le Comité départemental a décidé que dans l'Exposition collective, les produits seront groupés par arrondissement. Il appartient donc aux Comices, aux Sociétés d'Agriculture, agissant d'un commun accord avec les membres du Comité, de ne pas négliger de faire figurer, à cette Exposition, tout ce qui peut caractériser l'Agriculture de leur région.

Il y a lieu d'espérer que ces associations se feront un devoir de déployer tout le zèle nécessaire, pour faire contribuer l'Agriculture de notre beau département à l'éclat d'une manifestation pacifique destinée à montrer aux nations, l'énergie, le patriotisme la vitalité de la France.

Agreez, Monsieur et cher Collègue, l'assurance de notre parfaite considération.

Le Bureau du 4^e Groupe.
B. CORENWINDER, BAUCARNE-
LEROUX, MARIAGE.

On compte dans le département du Nord quinze villes ayant plus de 10.000 habitants. Voici, suivant l'arrêté de M. le préfet, en date du 1^{er} janvier 1878, la population de ces villes en 1872 et en 1877, époque des deux derniers recensements :

1872.	Lille, 158, 117 habitants, en 1877 162.775, augmentation, 4.658.
Roubaix, 75.187	— 83.060, augmentation, 8.474.
Tourcoing, 43.322	— 48.634, augmentation, 5.312.
Dunkerque, 34.850	— 35.071, augmentation, 221.
Douai, 23.840	— 26.999, augmentation, 3.159.
Valenciennes, 24.662	— 26.083, augmentation, 1.421.
Cambrai, 22.897	— 22.079, diminution, 818.
Armentières, 19.055	— 20.746, augmentation, 2.691.
Wattrelos, 14.682	— 15.325, augmentation, 643.
Denain, 12.330	— 14.419, augmentation, 2.089.
Moubaige, 13.224	— 14.398, augmentation, 1.174.
Halluin, 12.946	— 13.771, augmentation, 825.

Bailleul, 12.828 — 12.968, augmentation, 140.

Fourmies, 9.389 — 11.988, augmentation, 1.999.

St-Amand, 10.574 — 10.716, augmentation, 142.

On voit que la population de la ville de Cambrai seule a diminué. Celle de Tourcoing a augmenté dans les proportions considérables soit de 12 pour 100, et celle de Roubaix, de 11 pour 100.

Le syndic de la faillite distribuera, dans le courant de janvier, un dividende de 20 0/0 aux créanciers obligataires et autres qui ont produit à la faillite.

Inutile d'ajouter que les porteurs qui n'ont produit à la faillite conservent tous leurs droits. Ils ont, en outre, l'avantage d'avoir un titre facilement négociable, tandis qu'en produisant avant l'extrême limite, ils immobilisent leur créance et sont forcés d'attendre la fin de la liquidation, qui sera forcément longue.

Ces 20 0/0 sont le premier versement du syndicat qui s'est rendu acquéreur des annuités dues par la Compagnie du Nord (Comptoir d'escompte, et Banque de Paris).

M. Camescasse, conseiller à la Cour de cassation, père du Préfet du Pas-de-Calais, a failli être tué, il y a trois jours, dans un accident de voiture.

M. Camescasse se rendait en voiture au Palais, quand, dans la cour du Carrouvel, le cheval s'emporta. La voiture vint heurter en des caudalères placés à la sortie, et M. Camescasse fut lancé par le choc contre la vitre, qui se brisa, et dont les éclats lui firent à la tête quatre coupures très profondes.

M. Camescasse eut le courage d'aller chez un pharmacien se faire un premier pansement, puis d'aller chez M. Rochard, le médecin en chef de la marine, qui fit le nécessaire.

L'état de M. Camescasse est aujourd'hui très satisfaisant.

Dimanche 20 janvier, 33.000 Conseillers municipaux auront à nommer leurs maires et leurs adjoints. On sait que le nombre des adjoints est variable : il y a un adjoint dans les communes de 2,300 habitants et au-dessous, deux dans les communes de 2,301 à 10.000 habitants. Dans les communes qui ont plus de 10.000 habitants, il pourra être nommé un adjoint de plus par excédant de 20.000 habitants.

Dans les communes où le Conseil élit la municipalité, le maire et les adjoints doivent être nommés au scrutin secret et à la majorité absolue des voix. Si deux tours n'ont pas donné de résultats, il est procédé à un troisième scrutin entre les deux candidats ayant obtenu le plus de voix; à égalité de suffrages, le plus âgé est nommé.

Ne peuvent être élus maires, les préfets, sous-préfets, secrétaires généraux, les membres des cours d'appel et des tribunaux de première instance, les militaires en activité de service et en disponibilité, les ministres des cultes salariés par l'Etat, les ingénieurs des ponts-et-chaussées, les commissaires de police.

Le bureau météorologique de *New-York Herald* publie la dépêche suivante : Des temps orageux domineront sur l'Atlantique, au Nord, pendant la semaine, avis aux vaisseaux en partance pour l'Amérique. Orage du Sud-Ouest sur les côtes d'Angleterre et de France et sur la baie de Biscaye vers le 16, suivi par un autre, dans les mêmes régions, un jour ou deux plus tard. Tempêtes du Nord-Est et du Sud-Ouest, causant des perturbations prolongées. Une dépression atteindra le Nord extrême des côtes de la Grande-Bretagne et de la Norvège vers le 20. Forts vents du Sud-Ouest et neiges.

Hier matin, à neuf heures, il a été procédé au Palais de l'Industrie au tirage des obligations de la ville de Paris 1869 :

A ce tirage, il a été extrait de la roue 6,419 numéros, dont les quinze premiers ont droit dans l'ordre de sortie, aux lots ci-après :

Le n ^o 129,563	— 200,000 fr.
Les quatre numéros suivants, chacun 10,000 fr.	— 558,754 — 577,680 — 419,610, 168,480.
Les 10 numéros suivants chacun 1,000 fr.	— 518,412 — 468,637 — 72,614 — 263,602 — 430,634 — 725,217 — 84058 — 196,044 — 746,434 — 94,708.

Le Maire de la ville de Roubaix donne avis :

Que les tableaux de rectifications des listes électorales sont déposés, à partir de ce jour, au secrétariat de la Mairie. Lesdits tableaux seront communiqués à tout réquerant de 9 heures du matin à midi et de 2 heures à 3 heures du soir.

(Les dimanches 20 et 27 courant, le bureau restera ouvert de 9 heures à midi.)

Les demandes en inscription ou radiation devront être formulées dans le délai de 20 jours, à partir d'aujourd'hui, c'est-à-dire jusqu'au 4 février prochain inclusivement.

Fait à la Mairie de Roubaix, le 15 janvier 1878.

Le Maire,
A. FAMECHON.

15195

Les journaux de Boulogne-sur-Mer publient le statistique comparé des passagers par les ports de Boulogne, Calais et Ostende, pendant le mois de décembre 1877.

Par les mailles, il a passé à Boulogne, entrée, 3,220; sortie, 2,618; total, 5,838.

A Calais, 7,048 passagers à l'entrée et 8,111 à la sortie, total, 15,159.

A Ostende, entrée, 576; sortie, 636; total, 1,012.

Le nombre des paquebots a été de 126 pour Calais, 197 pour Boulogne, et 141 pour Ostende, pendant le mois de décembre.

Une lettre d'Avesnes nous apprend que la cocotte a fait de nouveau son apparition dans cette commune de Semperies. On a constaté dans les étables de M. C. Gérard, cultivateur et maire, que douze vaches sur vingt-deux ont été atteintes depuis le 10 de ce mois.

La maladie paraît avoir été importée par des animaux venant de Belgique le 31 décembre dernier. Ils sont entrés par Jeumont pour le compte de M. H. Christophe, marchand de bestiaux à Semperies. Tous les animaux malades ont été tués et sequestrés et on espère que, grâce à ces mesures énergiques, le mal sera circonscrit.

Ces jours derniers, est mort au Ronsoy, à l'âge de cent deux ans et six mois, un vieillard dont le caractère fut des plus tourmentés Louis-Etienne Mirvault.

Né en 1774, il avait vu se succéder les régimes de Louis XV, de Louis XVI, la Révolution, l'Empire, les deux Restaurations, la République, le second Empire et la troisième République.

Il partit avec Lafayette et fit la guerre d'Amérique, où il fut fait prisonnier par les Indiens, à la suite d'un combat. Condamné à mort, il ne dut la vie qu'à un nègre qui lui apportait à manger et le fit évader.

Repatrié sur un bâtiment anglais, en qualité d'américain, il fut finalement reconnu comme français, et comme tel allait être pendu, lorsqu'il se mit à jeter sur un stratagème des airs qui lui valurent avec les applaudissements de l'équipage, la protection du capitaine et la vie.

Le gouvernement de Louis XVIII lui confia un poste diplomatique, et après la révolution de 1830, il fut nommé régisseur des propriétés du marquis de Vandeuil, qui se trouvait en Picardie.

Mirvault ressemblait trait pour trait à Charles X. Il fut surnommé la comtesse de Mme de Vandeuil, qui l'instaura son héritier, ce qui amena avec Alfred de Vigny, un procès qui dura quinze ans.

A la vente du château de Vandeuil, il acheta un vieux canapé Louis XV, sur lequel il s'asseyait de rassuré par respect pour la mémoire de son ancienne protectrice.

Malgré l'acharnement déployé contre lui par des adversaires jaloux, M. Planque maire démissionnaire, de Saint-Pol, a été élu conseiller municipal. Les républicains sont furieux du succès remporté par notre ami.

Stat-Civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE MARIAGES du 15 janvier. — Hector Claeys, rue de l'Hommelet, 139. — Edouard Soubry, rue Turgot, 18. — Eugénie Bettremieux, rue du Pile, cour Vandaele. — Pauline Peau, au chemin des Gouttes, maison Vervelle. — Rachel Berton, rue des Farveaux, 33. — Clément Hilaire, et Emma Lannoy, Fort Desprez, 21. — Marceau Meurant, rue des Logues-Haies, 155, cour Nolart, 3. — Ernest François, rue Sabenton, cour Vanveldein, 9. — Léonie Turpin, au Pile, maison Florin. — Oscar Dubois, à la Pennerie.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 15 janvier. — Charles Noelin, 2 ans, rue de la Croix, maison Cornil. — Auguste Beley, 3 ans, au Cul-de-Fout, maison Goupil, 4.

MARIAGES du 14. — Léon Métaury, 24 ans, filsieur, et Hortense Mazure, 20 ans, sans profession. — Edouard Renard, 36 ans, mercier, et Amélie Douay, 31 ans, sans profession.

Du 15. — Ivoon Vanconghem, 29 ans, filsieur, et Mathilde Vanconghem, 27 ans, soigneuse. — Jules Liphour, 43 ans, cordonnier, et Véronique Guyon, 33 ans, cuisinière.

PUBLICATIONS DE MARIAGES du 13 janvier. — Eugène Verley, 28 ans, filsieur, et Marie Blancquart, 22 ans, journalière, au Pile. — Emile Donnaveil, 26 ans, coiffeur, et Marie Cavillier, 19 ans, sans profession. — Louis Favreille, 27 ans, employé de commerce, et Joséphine Breunin, 25 ans, sans profession.

Louis Cochon, 26 ans, mécanicien, et Juliette Picard, 26 ans, dévideuse. — Louis Pasquier, 25 ans, docteur en médecine, et Marie Bayart, 23 ans, sans profession. — Bruno Derardt, 32 ans, scieur de long, et Adèle Deschamps, 28 ans, rattacheuse. — Louis Métaury, 25 ans, chef-maître, et Flore Leclercq, 21 ans, sans profession. — Henri Arion, 25 ans, tisserand, et Virginie Deleu, 22 ans, soigneuse. — Emile Gatrie, 22 ans, filsieur, et Maria Florin, 20 ans, bobineuse. — Léon Dubois, 19 ans, mouleur, et Marie Coppin, 18 ans, soigneuse.

— Paul Dorchy, 28 ans, serrurier, et Marie Bailleul, 38 ans, repasseuse. — Achille Durivier,